

RECETTES

L'arrosage des fraisiers avec l'huile de pétrole

On assure que l'arrosage des fraisiers avec de l'eau à laquelle on a ajouté par arrosoir une petite quantité de pétrole détruit ou éloigne le ver blanc qui cause tant de dommages à cette plante.

On peut aussi attaquer la courtillière avec ce mélange (une once et demie par pinte d'huile de pétrole non épurée), avec un entonnoir on verse cette eau dans le trou de la courtillière qui ne tarde pas à mourir.

Mastic à greffer

On fait fondre à une chaleur douce une livre de résine ordinaire ; lorsque cette résine est fondue, on y verse un peu plus d'une toquille d'alcool ; on mélange le tout et on le conserve dans des bouteilles bouchées avec soin. Ce mastic s'emploie avec avantage pour les nouvelles greffes, sans porter aucun préjudice à l'écorce et à la jeune pousse. On l'emploie aussi avec succès pour couvrir les plaies du jeune bois et même celles des grosses branches coupées en été. Ce mastic sèche rapidement et forme une couche qui ne se fend ni ne s'écaille.

A VENDRE

UNE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ située dans le Faubourg de la Paroisse de STE. ANNE DE LA POCA-TIERE, contenant quarante arpents en superficie, en parfait état de culture améliorée.

La maison agréablement située au milieu d'immenses vergers entourés de haies vives, offre une résidence des plus spacieuses.

Conditions faciles.

Aussi à vendre : Un superbe piano.

S'adresser, sur les lieux, à

F. DEGUISE,
Notaire.

1er mai 1873.

ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de
J. O. CHAMBERLAND, de St. Philippe de Nery, Comté de Kamouraska,

FAILLI.

JE, Soussigné, Louis Charles Bégin, de Kamouraska, ai été nommé Syndic dans cette affaire. Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

LS. C. BÉGIN,
Syndic.

Kamouraska, ce 5 avril 1873.

Patates " Garnet Chili. "

Plusieurs de nos abonnés nous ayant témoigné le désir d'acheter des patates *Garnet Chili* pour leur semence, nous prions ceux qui en auraient à vendre de nous en informer, nous donnant en même temps le prix de vente par minot.

— M. Narcisse Gingras, de la Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf, nous écrivait le 25 avril qu'il pouvait disposer de quelques minots de patates *Garnet Chili*, à quatre-vingt-cinq (4 chelins) le minot, livrable à Québec.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, avril, 1873.

L'escompte autorisé sur les envois AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.

HOPITAL DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS

GRANDE ŒUVRE DE CHARITÉ

LOTTERIE

Sous le patronage de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec et de MM. les Membres du Clergé, pour aider à la Construction de l'Hôpital du Sacré Cœur de Jésus, à St. Sauveur de Québec.

CONDITIONS :

I. GAIN OFFERT. Valeur des

- | | |
|---|-------|
| 1 Lot, 2 bons chevaux pour lesquels il est offert | \$400 |
| 2 Montres d'or, \$60, \$40 | 100 |
| 1 Cornet à piston, monté en argent | 50 |
| 2 Chaises, brodées en laine | 55 |
| 2 Tableaux :— Sacré-Cœur de Jésus et de Marie | 25 |
| 1 Service à déjeuner, en argent | 25 |
| 1 Magnifique Prie Dieu | 36 |
- En tout 1000 lots dont plusieurs d'une grande valeur.
Une messe, chaque mois, (à perpétuité) pour les bienfaiteurs de l'Œuvre.

II. VENTE DES BILLETS.

Chaque billet se vend 30 sous.

Les avantages suivants sont accordés à ceux qui en prennent un certain nombre, savoir :

- | |
|--|
| 1o. 1 billet pour 12 ; ce qui fait 13 billets pour \$3 |
| 2o. 3 billets pour 24 ; do 27 billets pour \$6 |

Le nom et la résidence de l'acquéreur de billets doivent être écrits lisiblement sur la marge de chaque billet qu'il achète, puis ces billets en sont détachés et lui sont remis ; mais les marges restent entre les mains de celui qui les vend, pour être renvoyées au sousigné, pour la fin de mai prochain. De cette manière la perte des billets détachés, une erreur dans la numération ou la falsification des numéros, ne peuvent entraîner aucun inconvénient.

Des dépôts de billets sont faits dans toutes les paroisses, chez MM. les Curés et marchands qui ont bien voulu se charger d'en vendre, et cette vente durera jusqu'à la fin de Mai.

III. TIRAGE DES LOTS.

Le tirage des lots se fera, s'il est possible, dans le cours du mois de Juin prochain, par deux prêtres, nommés à cet effet, par Sa Grâce Mgr. l'Archevêque, et en présence des intéressés qui désireront y assister. Et pour cette fin, le lieu, le jour et l'heure du tirage des lots seront annoncés dans les journaux de Québec.

Voici le mode qui sera suivi pour faire ce tirage :

1o. Toutes les marges des billets vendus, portant les noms des acheteurs, seront déposés dans une urne, et dans une autre urne seront jetés tous les numéros des lots qui sont inscrits dans un livre spécial.

2o. On tirera d'abord de l'urne aux marges, le nom d'un acquéreur, et de suite on tirera de l'urne aux lots, le numéro que le sort lui donnera ; et ainsi de suite jusqu'à épuisement des lots ; de cette manière, les noms des personnes et les numéros des lots seront également tirés au sort.

3o. Le tirage terminé, on adressera à chaque propriétaire du billet gagnant, une lettre pour l'informer de ce qu'il aura gagné, et il sera mis en possession du lot ou des lots gagnés, en s'adressant au sousigné auquel il devra présenter la lettre qui lui aura été adressée.

4o. Tous les lots devront être réclamés dans le cours de l'année. Passé ce temps, les lots, qui n'auront pas été réclamés, seront vendus au profit du dit Hôpital du Sacré Cœur de Jésus.

J. R. L. HAMELIN, Piro,
Hôpital-Général, Québec.

Québec 27 décembre 1872.